



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE CANICULE

Début de l'épisode : le mardi 11 août 2026 à 12 h 00

Les températures sont déjà bien douces dans la nuit de lundi à mardi sur le littoral morbihannais avec des minimales comprises entre 17 et 19°C mais restent un peu plus fraîches dans les terres et en Ille-et-Vilaine, de l'ordre de 15 à 17°C.

Les températures montent néanmoins d'un cran à compter de mardi avec des maximales atteignant 33 à 36°C dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine sauf à proximité immédiate du littoral où elles restent comprises entre 30 et 33°C voire parfois moins.

Ces températures justifient la vigilance orange "canicule". Le pic de l'épisode est prévu entre mercredi et jeudi dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.

Les températures annoncées sont mesurées sous abri ventilé et sur terrain gazonné. A noter que, la nuit, la baisse des températures peut être plus limitée en zone urbanisée.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
 - Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie ;
 - Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais ;
 - Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
 - Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
 - Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant une douche ;
 - Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5 litre d'eau par jour et mangez normalement ;
 - Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11 heures - 21 heures) ;
 - Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
 - Limitez vos activités physiques ;
 - Pour en savoir plus, consultez le site :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

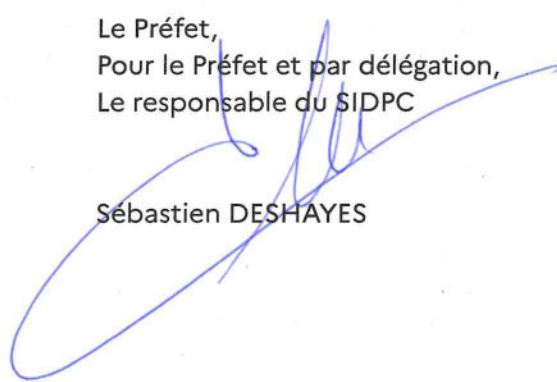
■ **Les numéros utiles**

- 0 800 06 66 66 "Canicule Info Service" (appel gratuit), plate forme téléphonique nationale de 9h à 19 h
- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 numéro d'urgence unique européen
- 115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

Fait à Vannes, le 10 août 2026 à 16 h 15

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable du SIDPC

Sébastien DESHAYES



Conséquences possibles :

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.
- Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|--|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDPN |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDETS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile- Eau du Morbihan | | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |
| - STGS | - SUEZ | |